



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 12/12/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Carole DEHEUNYNCK (pouvoir à Paulette POUPIN), Frédéric FAGES (pouvoir à Bertrand FRAPPE), Carl HOLGADO-ROTAMERO (pouvoir à Céline COUÏC), Patrick LEDOUX (pouvoir à André GUIGNARD), Nicolas MOINE (pouvoir à Dominique CHAINE).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022-66- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE ANNE FRANK.

L'école Anne Frank souhaite organiser un séjour à St Hilaire de Riez du 31 mai au 2 juin 2023 pour tous les enfants de l'école (109 élèves).

Le coût global du séjour est estimé à 19 729€ soit 181€/élève.

L'école sollicite la mairie afin de participer financièrement à l'organisation du séjour et demande la mise à disposition de personnel durant la durée de celui-ci :

- **2 ATSEM + 1 animatrice (CDE) : Coût total estimé à environ 750€.**
- **2 agents de la Mairie : Coût total estimé 500€.**

Le plan de financement actuel du séjour est décomposé de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Coût du séjour	19 729€	APE	2 500€
		Coopérative scolaire	1 000€
		Mécénat	600€
		Action photographe	713€
		Participation des familles	6 420€
		Mairie de Thuré	2 500€
TOTAL	19 729€	TOTAL	13 733€
		Reste à financer	5 996€

M. le Maire propose au conseil municipal une subvention exceptionnelle de 2 500€ (valable uniquement en cas d'organisation confirmée du séjour).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant, à verser une subvention exceptionnelle de 2 500€ à l'école Anné Frank dans le cadre de l'organisation d'un séjour pédagogique.
Cette subvention exceptionnelle est soumise à l'organisation du séjour, elle ne sera versée qu'en cas de plan de financement abouti.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à mettre à disposition de l'école du personnel communal du 31 mai au 2 juin 2023 dans le cadre du séjour.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **20 DEC. 2022**

Le Maire
Dominique CHAINE

